

Taxe d'habitation, baisse des dépenses des collectivités : le vrai du faux

Emmanuel Macron promet une refonte de la fiscalité locale, après la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des assujettis. Un chantier très délicat.

PAR MARC VIGNAUD

Modifié le 28/11/2017 à 10:23 - Publié le 28/11/2017 à 06:04 | [Le Point.fr](http://LePoint.fr)



Les communes vont-elles perdre de l'argent avec la suppression de la taxe d'habitation ? Les 20 % de contribuables qui la paieront toujours seront-ils les dindons de la farce ? Les dotations de l'État vont-elles baisser ? Quelles sont les collectivités qui seront obligées de réduire leurs dépenses ? Autant de questions qui se posent après le discours d'Emmanuel Macron en conclusion du Congrès des maires de France jeudi. Revue de détail.

Gérald Darmanin, un point d'impôt national (CSG, TVA ou impôt sur le revenu) pourrait être dévolu aux communes. Mais on voit mal comment l'État pourrait assumer une telle perte de recettes sans aucune contrepartie.

Lire aussi L'opération déminage d'Édouard Philippe devant les maires de France

Une autre possibilité serait de créer un nouvel impôt local, plus moderne. Par exemple en allant au bout de la révision des valeurs locatives. Mais comment faire passer la création d'un nouvel impôt après avoir supprimé entièrement la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables pendant trois ans ? Sera-t-il uniquement concentré sur les 20 % de contribuables qui paieront encore la taxe d'ici à 2020 ? Le haut fonctionnaire Dominique Bur et Alain Richard, ex-ministre socialiste de la Défense, ont été chargés d'une mission sur les finances locales qui doit notamment faire des propositions sur le sujet. « L'idée, c'est de supprimer un impôt injuste. On réfléchit à le remplacer par un impôt juste, pas pour refaire perdre du pouvoir d'achat aux plus modestes qui profitent de notre réforme », tente-t-on de rassurer à Bercy. Un exercice d'équilibriste. Le débat se tiendra dans le cadre de la conférence nationale des territoires, instituée par Emmanuel Macron, souligne-t-on au ministère des Finances.

Existe-t-il un risque constitutionnel ?

Pour les élus Les Républicains, l'exonération pour 80 % des assujettis pose un problème d'égalité devant l'impôt. Les sénateurs LR ont annoncé leur intention de saisir le Conseil constitutionnel si la mesure est adoptée.

■ Baisse des dépenses des collectivités locales

Le gouvernement veut en finir avec les baisses de la dotation globale de fonctionnement (DGF) imposée depuis 2014 par la majorité précédente. La baisse des dépenses de 13 milliards demandées aux collectivités locales (régions, départements, communes) est en réalité calculée par rapport à la hausse de leurs dépenses de fonctionnement observée d'année en année. En réalité, l'exécutif souhaite limiter cette hausse à 1,2 % par an. Cela n'en reste pas moins un effort très important. Avec une inflation censée remonter à 1,75 % à la fin du quinquennat, cette compression des dépenses va se traduire par une baisse de 0,2 % en moyenne sur cinq ans en euros constants, a calculé l'expert en finances publiques François Ecalte, sur son site internet Fipeco.fr. Une modération des dépenses de fonctionnement « qui n'a été observée dans le passé que très ponctuellement (en 1997, 2010 et 2016) », relève l'expert.

Toutes les collectivités sont-elles concernées ?

Pour mieux faire passer la pilule, Emmanuel Macron et son Premier ministre, Édouard Philippe, vont épargner l'immense majorité des collectivités. Seules les plus grandes d'entre elles seront concernées, parce qu'elles représentent à elles seules environ les trois quarts

des dépenses totales des collectivités. Selon les scénarios encore à l'étude, entre 320 et 600 collectivités devraient être touchées. Le gouvernement prévoit même de personnaliser l'effort en fonction de la situation de chacune. Il y aura des marges de manœuvre autour de 1,2 % d'augmentation, en fonction, par exemple, de la croissance démographique des territoires, de leur composition démographique et sociologique (taux de chômage, etc.) ou encore des efforts déjà accomplis ces dernières années. En cas de non-respect des contrats, l'État agite la menace d'une baisse de dotation pure et simple. Emmanuel Macron a par ailleurs annoncé un assouplissement de la règle de frein à l'endettement des grosses collectivités qu'il entendait mettre en place. Cette règle sera adaptée en fonction de la situation de chacune.

La contractualisation est-elle efficace pour faire baisser les dépenses des collectivités ?

Les critères retenus dans les contrats seront contestables, prévient François Ecalle. « La négociation de ces contrats sera donc très difficile, et il n'est pas du tout certain qu'ils soient signés et que les évolutions inscrites dans les contrats éventuellement signés soient conformes à la programmation des finances publiques », s'inquiète l'expert en finances publiques, qui doute de la capacité du gouvernement à réduire les dépenses des collectivités au rythme annoncé. Certains maires confient déjà leur réticence à signer ce genre de contrat.

LE POINT VOUS RECOMMANDE



[Le jour où Brigitte Bardot a viré John Lennon de son lit](#)



[Laurent Delahousse, de la messe du JT aux salles obscures](#)



[Les indiscrets du "Point" : Hulot fatigué des tweets de Royal](#)

CONTENUS SPONSORISÉS